

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

SEANCE PUBLIQUE

N° 16.- INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Mandature 2019-2024 - Présentation de trois candidats administrateurs.

LE CONSEIL,

Vu la convocation transmise par Finimo, S.C.R.L informant la Ville de la tenue d'une Assemblée générale ordinaire;

Vu qu'à l'ordre du jour de cette séance sera portée la décision de renouvellement des organes de l'Intercommunale ;

Attendu qu'il y a lieu de désigner les candidats administrateurs représentants de la Ville pour la mandature 2019-2024 à soumettre à l'Assemblée générale de Finimo,, S.C.R.L ;

Vu le courriel du 11 juin 2019 émanant de FINIMO, S.C.R.L., sollicitant la désignation d'un représentant du P.T.B. en tant qu'observateur avec voix consultative au Conseil d'administration ;

Considérant que tout groupe politique démocratique disposant d'au moins un élu au sein d'une des communes associées, d'au moins un élu au Parlement wallon et non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle, a droit à un siège d'*observateur* avec voix consultative".

Vu Circulaire du 23 octobre 2018 relative à l'installation des nouveaux organes dans les Intercommunales, les Régies autonomes, les associations de projets, les ASBL et les associations Chapitre XII - Elections communales du 14 octobre 2018.

Vu le Code de la Démocratie locale et de la décentralisation et plus particulièrement les articles L1122-27 et L1122-30, L1522-4 et L1523-15 ;

Attendu que le dossier a été communiqué à la Section "Administration générale – Sécurité – Police – Aménagement du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019;

Par * voix contre * et * abstentions,

DESIGNE

Art. 1.- M. XXX xxxxx, *** domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Finimo,, S.C.R.L ;

M. XXX xxxxx, *** domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Finimo,, S.C.R.L ;

M. XXX xxxxx, *** domicilié *** en qualité de candidat administrateur de la Ville au Conseil d'administration de Finimo,, S.C.R.L ;

ET

M. XXX xxxxx, *** domicilié *** en qualité de candidat observateur avec voix consultative issu du P.T.B. au Conseil d'administration de Finimo,, S.C.R.L ;

Les intéressés seront considérés comme démissionnaires :

- immédiatement en cas de perte de leur qualité de Conseiller communal en cours de mandat ;
- immédiatement en cas de perte d'appartenance à son groupe politique présent au Conseil communal ;
- immédiatement après l'Assemblée générale qui suit le renouvellement des Conseils communaux.

Art. 2.- La présente délibération sera transmise, pour information, à l'intercommunale concernée et aux intéressés.

PROJET soumis au Conseil communal